



**L'organisme étatique souhaite par ailleurs que la majorité électorale passe de 20 à 18 ans, et qu'Elecam retire les bureaux de vote des casernes militaires.**

Présidée par Chemuta Divine Banda, la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés (Cndhl), tient à ne pas rester en retrait et à apporter sa quote-part dans le processus électoral. A quelques deux mois de la tenue de l'élection présidentielle du 07 octobre prochain, elle a, mardi dernier à l'Assemblée nationale, recensé 18 recommandations adressées aux acteurs du processus électoral dont Elections Cameroon (Elecam), la société civile, les personnes vivant avec un handicap, le Conseil constitutionnel et les observateurs électoraux.

C'était dans le cadre d'« un atelier de formation des hauts responsables politiques sur les droits civils et politiques et le rôle des acteurs en période électorale », organisé en partenariat avec le Centre des Nations-Unies pour les droits de l'Homme et la démocratie en Afrique centrale et l'Ecole citoyenne et politique de Yaoundé. Elecam, par exemple, se doit de « prendre des dispositions pour que les élections (du 07 octobre prochain, Ndlr) se tiennent convenablement dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ».

De plus, ajoute la Cndhl, il est nécessaire, dans le cadre du processus électoral, de mettre en place « un code électoral consensuel pour ramener l'âge électoral à 18 ans et l'organisation des élections présidentielles à deux tours ». Pour cet organisme étatique, Elecam ne doit pas «

installer les bureaux de vote dans les casernes militaires, les chefferies traditionnelles, les brigades et ne pas y admettre les autorités administratives et traditionnelles comme spectateurs dans les bureaux de vote ».L'information claire et nette.

La Cndhl se joint ainsi au plaidoyer des partis politiques de l'opposition. Le Social Democratic Front (SDF), l'a encore relevé lors de la tenue de son Comité exécutif national (NEC), le 28 juillet dernier à Bamenda. Ceci, suite à la publication par Elecama le 16 juillet dernier, de la liste des centres de vote en vue du scrutin présidentiel du 07 octobre prochain.

Aux Organisations de la société civile (Osc), la Cndhl suggère notamment un travail crédible et objectif « en évitant d'être inféodées par les acteurs politiques, économiques, sociaux et autres ». Afin que nul ne soit exclu du processus électoral, elle prône « la nécessité de prendre en compte tous les segments de la société dans les processus électoraux par les quotas », qui ne doit pas exclure les personnes à la mobilité réduite.

Au Conseil constitutionnel et aux observateurs électoraux, la Cndhl recommande respectivement que l'arbitrage du premier soit juste et effectif car, « la théâtralisation de la justice constitutionnelle est susceptibles de cristalliser des tensions sources de violences » ; et que les missions des seconds soient crédibles, afin de ne pas appeler à « la déstabilisation des processus électoraux ». Institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de concertation, de promotion et de protection des droits de l'Homme, la Cndhl, qui a souhaité « être proactive dans le cadre de l'observation du processus électoral et travailler à suivre la mise en œuvre des recommandations qu'elle formule », espère que ces dernières seront mises en œuvre par toutes les parties prenantes.

## **Mutations**

---